



Appel à projet national « Héritage de la candidature de Paris à l'organisation des Jeux 2024 »

L'État, notamment par le biais du CNDS, soutient et accompagne la candidature de Paris à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques 2024.

L'État souhaite mettre en place un programme sociétal autour de cette candidature et y impliquer l'ensemble des territoires.

Le plan "Héritage 2024", sous l'égide du Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, a pour but de promouvoir les valeurs éducatives et sociales du sport olympique en particulier dans le milieu scolaire.

Les actions éligibles

- Actions permettant de créer, encourager et développer des passerelles entre le sport scolaire et le sport civil ;
- Animations développées dans le cadre de la journée olympique du 23 juin 2017 ;
- Actions dont la dimension éco-responsable est particulièrement développée ;
- Projets favorisant la mixité des publics valides et non valides.
- Projets devront faire l'objet d'un partenariat avec au moins un établissement scolaire.

Les bénéficiaires

- Les clubs et associations sportives, en application des articles R.121 à R.121-6 du code du sport.

Le financement

- Un seul dossier par structure et par thématique pourra être déposé avec un seuil d'aide financière fixée à 1500€ ;
- Les actions financées doivent débiter avant le 20 novembre 2017.

Démarche et calendrier prévisionnel

- La demande est à faire sur le formulaire CERFA 12156*05
- Retour de l'ensemble des dossiers à la DJSCS Guyane pour le **vendredi 21 avril 2017**

Modalités

Voir : Annexe 4 de la note n°2017 – DEFIDEC_02 relative à la mise en place d'actions par les associations locales dans le cadre du plan « Héritage de la candidature de Paris à l'organisation des Jeux 2024 »